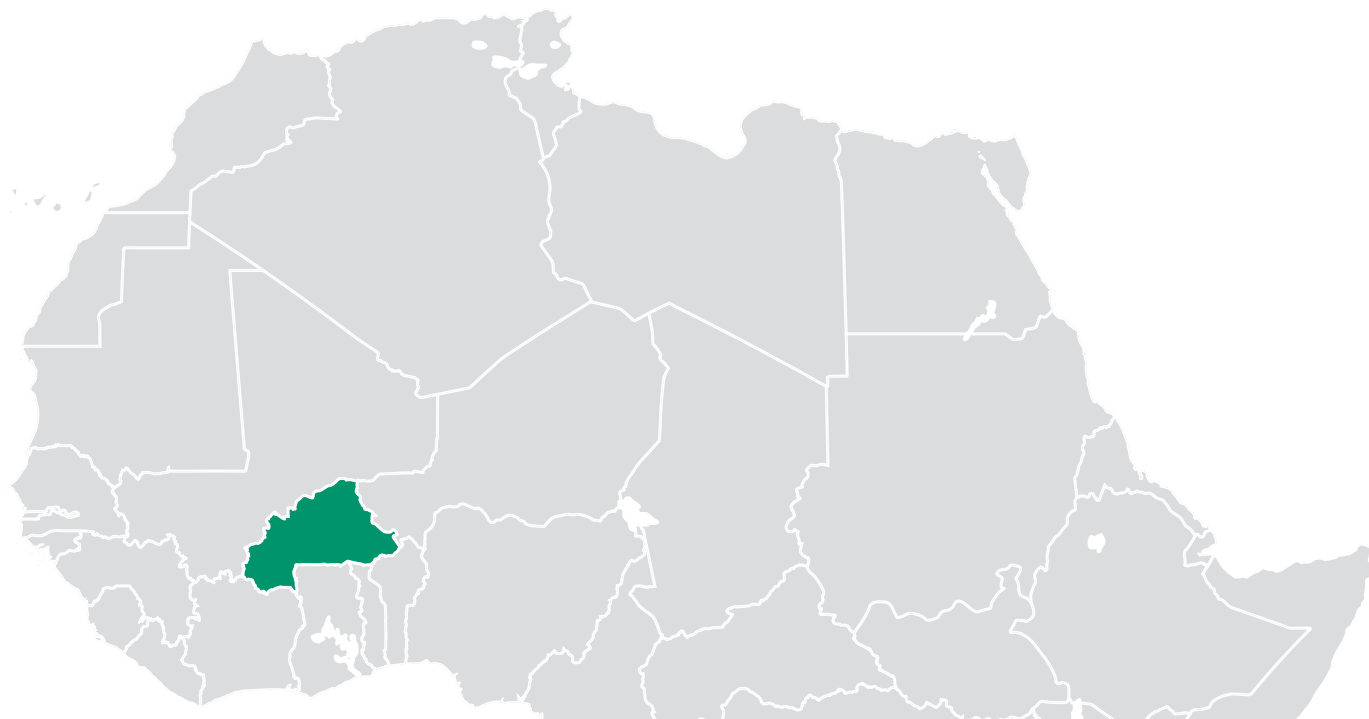




LE CENTRE D'EXCELLENCE
sur les systèmes ESEC

CENTRE OF EXCELLENCE
for CRVS Systems



APERÇU

DES SYSTÈMES D'ENREGISTREMENT ET DE STATISTIQUES DE L'ÉTAT CIVIL DU

BURKINA FASO



CEA

Information sur le programme

Au sujet du Centre d'excellence sur les systèmes ESEC

Hébergé au Centre de recherches pour le développement international (CRDI), le Centre d'excellence sur les systèmes d'enregistrement et de statistiques de l'état civil (ESEC) est un centre international de savoir et de ressources qui appuie activement les efforts nationaux visant à élaborer des systèmes ESEC efficaces et intégrés. Le Centre collabore avec des organisations et des experts, afin de faciliter l'accès à l'information et à l'expertise, notamment aux normes, aux outils, aux données de recherche et aux bonnes pratiques à l'échelle mondiale.

Le Centre d'excellence a été créé grâce à la contribution financière d'Affaires mondiales Canada et du CRDI, et apporte lui-même une contribution directe au travail du Mécanisme de financement mondial, une importante plateforme de financement de la Stratégie mondiale pour la santé de la femme, de l'enfant et de l'adolescent du Secrétaire général des Nations Unies.

Le Centre de recherches pour le développement international (CRDI)

Dans le cadre des activités du Canada dans les secteurs des affaires étrangères et du développement, le CRDI investit dans le savoir, l'innovation et les solutions afin d'améliorer les conditions de vie dans les pays en développement. Le CRDI collabore avec de nombreuses parties prenantes, notamment des organisations de la société civile, des instituts de recherche sur les politiques publiques, des organismes régionaux et des services gouvernementaux afin d'encourager la croissance, de réduire la pauvreté et de susciter des changements positifs à grande échelle.

Publié par le Centre d'excellence sur les systèmes d'enregistrement et de statistiques de l'état civil (ESEC), en partenariat avec la Commission économique des Nations unies pour l'Afrique (CENUA). Préparé par Hosea Mitala pour le Centre d'excellence et la CENUA.

Centre de recherches pour le développement international
C.P. 8500
Ottawa (Ontario) Canada
Courriel : esec@crdi.ca
www.systemesESEC.ca

© Centre de recherches pour le développement international 2021

Cette publication a été rendue possible grâce au soutien technique et financier du Centre de recherches pour le développement international (CRDI) du Canada. Les opinions qui y sont exprimées ne représentent pas nécessairement celles de l'Organisation des Nations Unies, du CRDI ou de son Conseil des gouverneurs.

Veuillez visiter systemesESEC.ca/apercus-de-pays pour voir la version la plus récente de ce profil ou bien pour consulter les profils publiés d'autres pays.

Table des matières

Information sur le programme	ii
Introduction	2
Bref profil du pays	2
Ampleur des systèmes ESEC	3
Système d'enregistrement des faits d'état civil	4
Cadre législatif	4
Gestion, organisation et fonctionnement	5
Système de statistiques de l'état civil	9
Statistiques de l'état civil	9
Causes de décès	9
Numérisation	10
Informatisation	10
Initiatives d'amélioration et soutien externe	13
Plan d'amélioration et budget	13
Soutien des partenaires du développement	14
Conclusion	15
Ressources	16
Sites Web	16
Documents supplémentaires	16
Notes	17

Introduction

Le présent rapport vise à donner un aperçu du système d'enregistrement et de statistiques de l'état civil (ESEC) du Burkina Faso.

Les données ont été recueillies au moyen d'un formulaire rempli par la Direction générale de la modernisation de l'état civil en mars 2020, puis complétées par une analyse documentaire des ressources disponibles. Le présent rapport présente, entre autres, les éléments suivants :

- l'information générale sur le pays;
- la sélection d'indicateurs pertinents pour l'amélioration des systèmes ESEC;
- les activités des parties prenantes; et
- les ressources disponibles et nécessaires pour renforcer les systèmes ESEC.

Le rapport servira également d'outil de référence important pour les initiatives d'amélioration d'autres pays.

Bref profil du pays

Le Burkina Faso est un pays enclavé d'Afrique de l'Ouest qui est entouré de six pays : le Mali au nord; le Niger à l'est; le Bénin au sud-est; le Togo et le Ghana au sud; et la Côte d'Ivoire au sud-ouest. Anciennement appelé République de Haute-Volta (1958–1984), le pays a été rebaptisé Burkina Faso le 4 août 1984 par le président Thomas Isidore Sankara. Ses citoyens sont connus sous le nom de Burkinabè.

Burkina Faso



Avertissement : Les frontières, ainsi que les noms et désignations employés sur cette carte, n'impliquent ni reconnaissance ni acceptation de la part des Nations Unies.

Le Burkina Faso est subdivisé en 13 régions administratives. Ces régions englobent 45 provinces et 351 départements. Chaque région est administrée par un gouverneur.

- Superficie :¹ 274 200 km²
- Population : 20,9 millions (estimation), avec un taux de croissance annuel de 2,9 pour cent, dont 49,7 pour cent d'hommes et 50,3 pour cent de femmes.²
- Capitale : Ouagadougou
- Langue de travail officielle : Français
- Ministère responsable de l'état civil : Ministère de l'Administration territoriale et de la Décentralisation
- Agence d'enregistrement de l'état civil : Direction générale de la modernisation de l'état civil (DGMEC)
- Office national des statistiques : Institut national de la statistique et de la démographie (INSD)

Ampleur des systèmes ESEC

Naissances

Exhaustivité de l'enregistrement des naissances ³	Non disponible
Enfants de moins de 5 ans dont la naissance a été déclarée comme ayant été enregistrée	77 % (2010) ⁴
Proportion des naissances avec l'assistance d'un professionnel de la santé qualifié	79,8 % (2016) ⁵
Pourcentage de femmes âgées de 15 à 49 ans qui ont reçu des soins prénataux par un prestataire de soins de santé qualifié	80 % (2015) ⁶
Taux de couverture vaccinale du DTC1 chez les enfants d'un an ⁷	88 % (2016) ⁸
Taux brut de natalité (par 1 000 habitants)	38,42 (2018)
Taux de fécondité total (nombre de naissances vivantes par femme)	5,3 (2017)
Taux de fécondité chez les adolescentes (par 1 000 adolescentes âgées de 15 à 19 ans)	104,3 (2017) ⁹
Pourcentage de la population de moins de 15 ans	Non disponible
Accouchements en établissement – pourcentage d'accouchements dans un établissement de santé	80 % (2015) ¹⁰

Décès

Exhaustivité de l'enregistrement des décès	Non disponible
Taux brut de mortalité (par 1 000 habitants)	Non disponible
Taux de mortalité infantile (pour 1 000 naissances vivantes)	50,43 (2017) ¹¹
Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans (pour 1 000 naissances vivantes)	28,82 (2017)
Taux de mortalité maternelle (pour 100 000 naissances vivantes)	343 (2015) ¹²

Mariages et divorces

Taux de nuptialité	Non disponible
Proportion de femmes âgées de 20 à 24 ans qui étaient mariées ou en couple avant l'âge de 15 ans	Non disponible
Proportion de femmes âgées de 20 à 24 ans qui étaient mariées ou en couple avant l'âge de 18 ans	Non disponible
Taux d'enregistrement des divorces	Non disponible

Statistiques de l'état civil, y compris les données sur les causes de décès

Compilation et diffusion des statistiques de l'état civil fondées sur l'enregistrement	Non disponible
Causes de décès attestées par un médecin	Non disponible

Système d'enregistrement des faits d'état civil

Les autorités coloniales françaises ont procédé à l'enregistrement des faits d'état civil dans plusieurs pays, dont le Burkina Faso. Il incombait au curé de la paroisse de tenir un registre des baptêmes, des mariages et des enterrements.

La France a ensuite régularisé le processus en ordonnant que les registres soient déposés en double exemplaire au greffe de la cour royale. L'intérêt croissant pour les droits civils et juridiques des individus a conduit les états à rendre ce système obligatoire; il a été incorporé dans le Code civil napoléonien de 1804.

Avant la fin de la période coloniale et jusqu'à l'indépendance en 1960, il y avait deux systèmes d'état civil en Afrique occidentale française : les citoyens ayant un statut civil français qui étaient soumis au Code civil français avec un statut civil moderne, et ceux soumis à un statut coutumier avec un statut civil autochtone.

Au Burkina Faso, le système d'état civil a été institué par l'ordonnance générale n° 4602/AP du 16 août 1950. Elle réglementait l'état civil des personnes régies par les coutumes locales, ce qui a donné naissance à l'Ordonnance organisant l'état civil des Autochtones. L'ordonnance générale de 1950 a créé des centres principaux et secondaires d'état civil.

Lorsque la Haute-Volta est devenue le Burkina Faso en 1984, la fonction et le fonctionnement de l'ensemble du système d'état civil ont dû être réformés. Dans un premier temps, le système que la France avait imposé pendant la période coloniale a été maintenu à titre transitoire. Ensuite, une nouvelle législation a été créée pour un système d'état civil ouvert à tous les habitants. C'est dans cet esprit que le Code des personnes et de la famille a été adopté le 16 novembre 1989;

il est entré en vigueur le 4 août 1990. Pourtant, jusqu'en 2006, 16 ans plus tard, les centres d'état civil devaient utiliser les registres en trois parties instituées par l'Ordonnance générale de 1950. Ce n'est que le 2 mars 2006 que l'ordonnance n° 2006-009/MJ/SG/DACPS a fixé les modèles d'actes d'état civil (article 70 du Code des personnes et de la famille).

En 2011, les autorités du Burkina Faso ont déclaré qu'elles prévoyaient numériser tous les services d'état civil afin de moderniser l'ensemble du système d'état civil et de rendre les actes d'état civil plus sûrs. Ainsi, la Direction générale de la modernisation de l'état civil (DGMEC) a été créée.

Après la dissolution de ce gouvernement, les nouvelles autorités ont décidé de faire de l'état civil un axe majeur de la politique de décentralisation. Cependant, la direction générale a été supprimée en 2015 par le gouvernement de transition. Après une année de transition politique (novembre 2014 à novembre 2015), le nouveau gouvernement issu des élections présidentielles a décidé de remettre la gestion de l'état civil au centre des actions prioritaires. Il se trouve dans un Plan national de développement économique et social, cadre de référence pour l'intervention de tous les partenaires du développement du Burkina Faso.

Cadre législatif

Les lois régissant l'enregistrement des faits d'état civil au Burkina Faso sont incluses dans les principaux textes (lois et règlements) qui régissent l'état civil :

- Zatu (ordonnance) AN VII-0013 (6 novembre 1989), établissant et appliquant le Code des personnes et de la famille;
- Loi n° 055-2004/AN (2004) sur le Code général des collectivités territoriales, telle que modifiée;
- Loi n° 015-2019/AN (2 mai 2019) sur l'organisation judiciaire;

- Loi n° 025-2018/AN du 31 mai 2018, sur le Code pénal;
- Décret n° 58-251 du 1er mars 1958, relatif au livret de famille ;
- Décret n° 63-445 du 25 août 1963, fixant les attributions des agents diplomatiques et consulaires en matière d'état civil;
- Décret n° 2017-0311/PRES/PM/MATDS du 12 mai 2017, portant adoption de la Stratégie nationale de l'état civil (SNEC) révisée;
- Décret n° 2017-0343/PRES/PM/MATDS du 17 mai 2017, portant adoption du plan d'actions 2017-2021 de la Stratégie nationale de l'état civil (PA-SNEC);
- Décret n° 2019-139/PRES/PM/SGG-CM du 18 février 2019, portant attributions des membres du gouvernement;
- Ordonnance n° 2005-0002/MATD/SG/DGCAT du 26 janvier 2005, désignant la mairie de Ouagadougou comme centre principal de transcription des actes d'état civil établis à l'étranger;
- Ordonnance n° 2006-009/MJ/SG/DACPS du 2 mars 2006, portant fixation des modèles d'actes d'état civil.

Les événements démographiques indiqués dans la législation comprennent les naissances, les mariages, les décès, les divorces, les adoptions et la reconnaissance des enfants. Ceux-ci couvrent toutes les zones géographiques légales du Burkina Faso, ses représentations diplomatiques et consulaires, et l'ensemble de sa population, y compris les non-nationaux et les réfugiés, pour les naissances et les décès survenus au Burkina Faso, ainsi que les mariages. Par ailleurs, les indicateurs les concernant prévoient la collecte de données statistiques par les différents départements ministériels.

Gestion, organisation et fonctionnement

Au Burkina Faso, le ministère en charge de l'Administration territoriale et de la Décentralisation à travers la DGMEC est la structure chargée de l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des politiques en matière d'état civil en relation avec les ministères concernés que sont :

- Ministère de la Santé, qui délivre les notifications de naissance et de décès survenues dans les établissements de santé publics et privés;
- Ministère de la Justice, qui veille au respect des procédures et à la légalité des actes délivrés;
- Ministère en charge des affaires étrangères, qui s'occupe de l'état civil des burkinabè de l'extérieur à travers les représentations diplomatiques et consulaires territorialement compétents.

On distingue deux types de centres d'état civil :

- les centres principaux situés aux sièges des communes, des arrondissements et des missions diplomatiques et consulaires. Les actes enregistrés au sein des centres principaux sont les actes de naissances, mariages et décès;
- les centres secondaires rattachés au centre principal de la commune dont ils relèvent. Ils sont situés dans les villages, les secteurs des villes et auprès des formations sanitaires où seuls les actes de naissances et de décès sont enregistrés.

Le processus fonctionne comme suit :

- Chaque événement vital suit un processus distinct : les naissances et les décès doivent être déclarés à l'officier de l'état civil dans les deux mois suivant la date de la naissance ou du décès;
- La déclaration d'état civil est faite à l'officier d'état civil (ou à l'officier d'état civil délégué);
- Les registres sont transcrits en double dont un exemplaire est conservé à la mairie et l'autre transmis au tribunal civil compétent.

Pour les mariages, après le dépôt de dossiers de mariage, les bans sont publiés à la mairie pendant 30 jours. L'officier de l'état civil reçoit les futurs époux et leurs témoins le jour de la célébration, qui est publique. L'acte est transcrit dans les registres de l'année en cours, qui sont tenus en double exemplaire. Un extrait et une copie intégrale de l'acte sont remis aux couples à la fin de la cérémonie de mariage.

Mécanismes nationaux de coordination des systèmes ESEC

Un mécanisme national de coordination offre un forum aux parties prenantes des systèmes ESEC. Il est composé des institutions figurant au tableau 1.

Tableau 1 : Comités nationaux de coordination des systèmes ESEC.

Mécanisme national de coordination	Départements, services et agences
Comité de pilotage de la stratégie nationale de l'état civil	Ministère de l'Administration territoriale et de la Décentralisation, ministère de la Santé, ministère de la Justice, ministère des Affaires étrangères et de la Coopération, ministère de la Famille, ministère de l'Économie (Institut national de la statistique et de la démographie), ministères de la Fonction publique, de l'Économie numérique, de l'Éducation et de la Famille, organisations faïtières des collectivités locales, Union Européenne, Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF), Fonds des Nations Unies pour la population (UNFPA), Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (HCR), organisations non gouvernementales), etc.
Cadre partenarial des acteurs de l'état civil	Ministère de l'Administration territoriale et de la Décentralisation, ministère de la Santé, ministère de la Justice, ministère des Affaires étrangères et de la Coopération, ministère de la Femme, de la solidarité nationale, de la Famille et de l'action humanitaire, ministère de la Sécurité, ministère de l'Intégration africaine et des Burkinabè de l'extérieur, ministère de l'Économie (Institut national de la statistique et de la démographie), ministère de la Fonction publique, ministère de l'Économie numérique, ministère de l'Éducation nationale, ministère de la Famille, structures faïtières des collectivités territoriales, chefs autorités coutumières et religieuses, organisations non gouvernementales travaillant dans le domaine de l'état civil, organisations de la société civile, Union européenne, UNICEF, Fonds des Nations Unies pour la population, Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, le Programme de Nations Unies pour le développement, l'Organisation mondiale de la santé (OMS), Direction du développement et de la coopération (Suisse), Direction de la coopération au développement et de l'action humanitaire (Luxembourg), GIZ (coopération allemande), Danida (coopération danoise), Plan International, Aide et Action, Labo citoyennetés, La communauté Sant'Edigio, le programme de coopération internationale communale, CENUA et organisations de la fonction publique
Comité de revue du programme budgétaire pour état civil	Ministère de l'Administration territoriale et de la Décentralisation, ministère de la Santé, ministère de la Justice, ministère des Affaires étrangères et de la Coopération, ministère de la Famille, ministère de l'Économie (Institut national de la statistique et de la démographie), ministère de la Fonction publique (École nationale d'administration et de la magistrature), ministères de l'Économie numérique, organisations faïtières des collectivités locales, l'Union européenne, UNICEF et FNUAP

Les comités de coordination sont régis par le décret no 2017-0311/PRES/PM/MATD du 12 mai 2017, portant adoption de la Stratégie nationale de l'état civil (SNEC) révisée au Burkina Faso.

Accessibilité des services d'enregistrement des faits d'état civil

Le niveau administratif le plus bas est le centre secondaire d'état civil. Le pays compte 1 193 centres d'état civil: 370 centres principaux et 823 centres secondaires. Il y a 1 937 officiers d'état civil locaux : 1 114 dans les zones urbaines et 823 dans les zones rurales.

La distance moyenne entre la majorité des ménages et le centre d'état civil le plus proche est de 5 à 10 km. Le temps moyen estimé pour la majorité des ménages pour atteindre le centre d'état civil le plus proche à pied ou à vélo est de une à quatre heures; en voiture ou à moto, il faut moins d'une heure.

Enregistrement des faits d'état civil

L'enregistrement des événements démographiques couvre tous les segments de la population du pays et toutes les régions géographiques. Les formulaires d'enregistrement des naissances et des décès ne contiennent pas d'information sur la saisie des statistiques de l'état civil. Cela signifie que les registres physiques de l'état civil et les registres de l'état civil sont préparés séparément.

Le Code des personnes et de la famille a établi quatre catégories de registres que les officiers de l'état civil (les maires et leurs adjoints) tiennent et conservent dans les principaux centres :

- Registre des naissances;
- Registre des mariages;
- Registre des décès;
- Registre des actes divers (certificat de vie, certificat de résidence, certificat de non-remariage, etc.).

Dans les centres secondaires, seules deux catégories de registres sont tenues :

- Registre des naissances;
- Registre des décès (article 69 du Code des personnes et de la famille).

En vertu de l'article 68 du Code des personnes et de la famille, les actes d'état civil sont inscrits dans des registres qui sont tenus en double exemplaire dans chaque centre d'état civil. Les registres sont clos à la fin de chaque année par l'officier de l'état civil. Dans le mois de la clôture, une copie des registres tenus dans les centres principaux et dans les centres secondaires qui leur sont rattachés est déposée dans les archives desdits centres principaux.

Les doubles sont transmis par les officiers des centres principaux au procureur du tribunal civil territorialement compétent. Le ministère public les contrôle et établit un rapport avant de les déposer au greffe (articles 70 à 75 du Code des personnes et de la famille).

Enregistrement des naissances – Toute naissance doit être déclarée à l'officier de l'état civil du lieu de naissance dans les deux mois suivant la date de naissance. Le père, la mère, l'un des ascendants ou des parents les plus proches, ou toute personne ayant assisté à la naissance doit déclarer la naissance. La sage-femme ou le médecin ayant assisté à l'accouchement délivre une attestation d'accouchement qui doit servir pour la déclaration de naissance à l'officier de l'état civil.

Après ce délai de deux mois, l'officier de l'état civil ne peut enregistrer une naissance que par un jugement rendu par le tribunal départemental ou d'arrondissement du lieu de naissance. Le jugement doit être transcrit dans les registres pour l'année en cours.

Enregistrement du mariage – Selon l'article 273 et suivant du Code des personnes et de la famille, le mariage est célébré publiquement par l'officier de l'état civil du lieu où le dossier de mariage est constitué et cela en présence de deux témoins majeurs. Il existe deux types d'option pour le mariage : la monogamie et la polygamie. Par ailleurs, il existe deux régimes matrimoniaux : la communauté légale des biens et la séparation des biens. En plus de ces deux régimes, il y a le régime conventionnel qui est le contrat de mariage.

Les bans sont publiés aux portes de la mairie pendant 30 jours consécutifs. À la fin de la cérémonie, l'officier d'état civil remet aux conjoints un livret de famille.

Enregistrement des décès – En vertu de l'article 116 et suivant le Code des personnes et de la famille, les décès doivent être déclarés dans les deux mois à l'officier de l'état civil du lieu du décès. Un décès peut être déclaré par le conjoint survivant, les ascendants ou les descendants, ou toute personne disposant des renseignements les plus précis et les plus complets possible sur l'état civil du défunt.

Dans les centres urbains où il existe des dispensaires ou des hôpitaux, le décès est constaté

par un médecin ou une infirmière qui établit un certificat de décès. Le décès doit être mentionné en marge de l'acte de naissance du défunt et de son conjoint.

Après deux mois, les officiers de l'état civil ne peuvent enregistrer les décès que sur la base d'un jugement déclaratif de décès rendu par le tribunal départemental ou d'arrondissement du lieu du décès.

Le secteur de la santé est très impliqué dans la déclaration des naissances et des décès. En 2015, 79,8 pour cent des naissances étaient assistées par du personnel de santé qualifié.¹³

Arrière des naissances non enregistrées

En 2017, seule 49,04 pour cent des naissances étaient déclarés dans les délais légaux de deux mois. Le pourcentage des naissances non déclarés dans les délais de deux mois est de 50,96 pour cent. En effet, sur un total de 741 830 naissances enregistrées dans les formations sanitaires, 363 827 naissances ont été enregistrées dans les délais légaux.

Frais d'enregistrement

L'enregistrement des faits d'état civil est gratuit (tableau 2).

Tableau 2 : Frais liés à la délivrance des certificats d'état civil.

Événement d'état civil	Coût (en USD)	Remarques
Naissance	Gratuit	Les copies complètes sont gratuites, mais pour les frais de timbre 200 à 300 francs CFA (0,50 ¹⁴ \$ USD) sont payés pour les extraits, selon la commune.
Mariage	Gratuit	Le certificat de visite prénuptial coûte en moyenne 5 000 francs CFA (9,15 \$ USD). La taxe de résidence pour le couple coûte en moyenne 10 000 francs CFA (10,30 \$ USD). Les copies complètes sont gratuites, mais pour les frais de timbre 200 à 300 francs CFA (0,50 \$ USD) sont payés pour les extraits, selon la commune.
Divorce	Gratuit	Ordonnance de la cour (acte judiciaire).
Décès	Gratuit	Les copies complètes sont gratuites; toutefois, le coût des timbres (0,50 \$ USD) est payé pour l'obtention de l'acte.

Système de statistiques de l'état civil

L'Institut national de la statistique et de la démographie (INSD) a le mandat légal de collecter, compiler, analyser, publier, diffuser et coordonner le système statistique national.

Statistiques de l'état civil

Au Burkina Faso, l'INSD ne collecte pas les statistiques sur les causes de décès. Cette prérogative est dédiée à la santé; la majorité des statistiques de l'état civil sont basées sur des projections et la collecte de données par le biais d'enquêtes comme l'enquête démographique et de santé en cours.

Aucun rapport sur les statistiques de l'état civil collectées sur les registres sur l'ensemble du territoire n'a été publié. Cependant, l'INSD et la DGMEC ont commencé à définir les variables permettant de générer les statistiques d'état civil

en consultation avec les ministères, comme le ministère de la Santé.

Les partenaires du développement qui soutiennent la création d'un système de statistiques de l'état civil au Burkina Faso sont :

- l'Union européenne;
- l'UNICEF;
- le Fonds des Nations Unies pour la population;
- le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés;
- le Programme d'appui à la gestion publique et aux statistiques.

Causes de décès

Le questionnaire n'a fourni aucune information sur les causes de décès. Cependant, d'autres sources indiquent que le taux de mortalité infantile est de 50,43 décès pour 1 000 naissances vivantes (figure 1).¹⁵

Figure 1 : Taux de mortalité infantile.

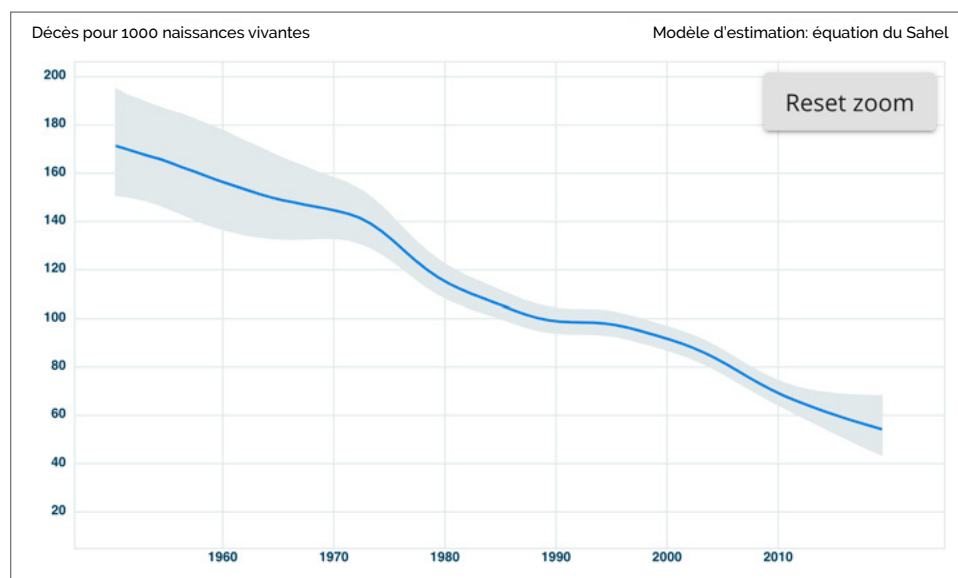
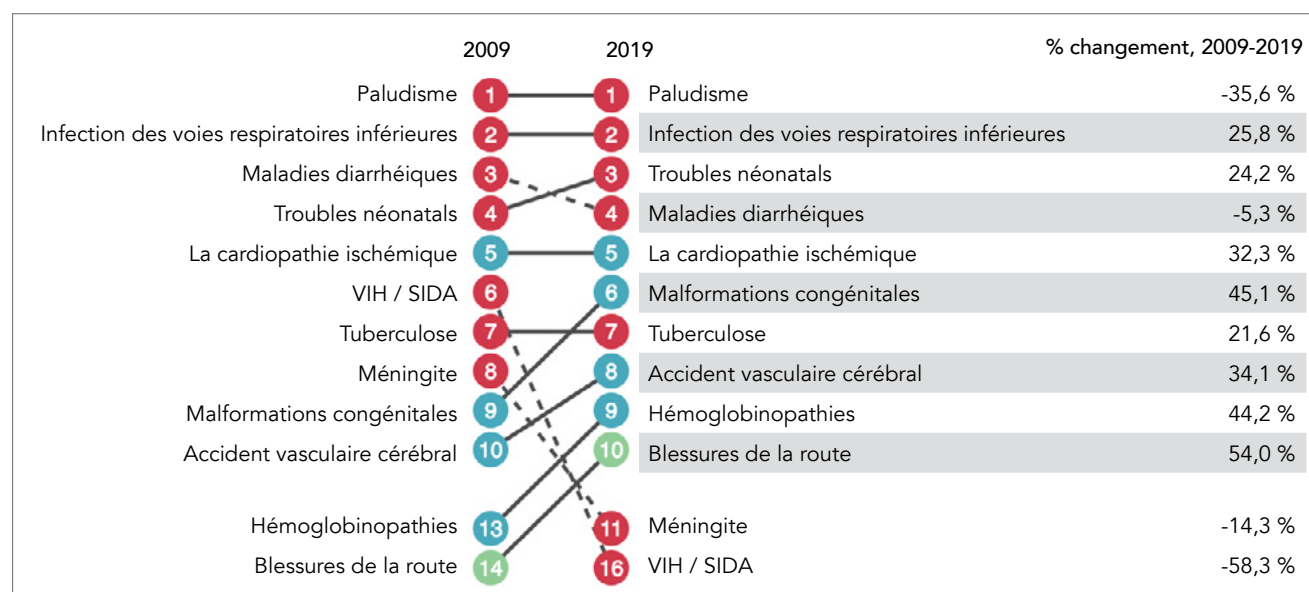


Figure 2 : Principales causes de décès entre 2009 et 2019.



Source: L'Institute for Health Metrics and Evaluation¹⁶

Numérisation

Informatisation

Le gouvernement du Burkina Faso à travers le DGMEC, a commencé à utiliser les technologies de l'information et de la communication, y compris la technologie mobile. C'est un moyen rapide, sûr et moins coûteux de parvenir à un état civil fiable et sûr pour le pays.

Application de la technologie mobile

La DGMEC utilise l'application mobile iCivil pour l'enregistrement des naissances et des décès. La solution permet également d'enregistrer les autres faits d'état civil.

Ce système simplifie le processus d'enregistrement et produit des statistiques sur les événements de la vie. Le code d'identification unique offert à chaque citoyen le relie à d'autres systèmes d'identification.¹⁷

Avec iCivil, un registre numérique centralisé permet de retracer les naissances, les mariages, les divorces et les décès. Il permet également la déclaration et l'enregistrement des naissances ainsi que la délivrance d'actes de naissance et d'autres documents. Il est basé sur un identifiant unique pour identifier et authentifier les nouveau-nés et maintenir l'identification numérique en sécurité tout au long de la vie (figure 3). Un message texte crypté transmet rapidement des renseignements, même si la connectivité est mauvaise.

La délivrance de l'acte de naissance prend place au centre d'état civil.

- Sur présentation de la carte iCivil, les parents retirent l'acte de naissance auprès de l'officier d'état civil;
- L'acte de naissance est imprimé avec l'image du code à bulles.

La carte iCivil devra être conservée par le titulaire et servira pour la délivrance d'autres documents administratifs (identifiant unique national).

Tous les processus sont contrôlés de manière centralisée à la DGMEC à Ouagadougou. Cependant, le cadre juridique et institutionnel reste à être mieux formalisé pour une meilleure coordination et collaboration entre les différentes structures.

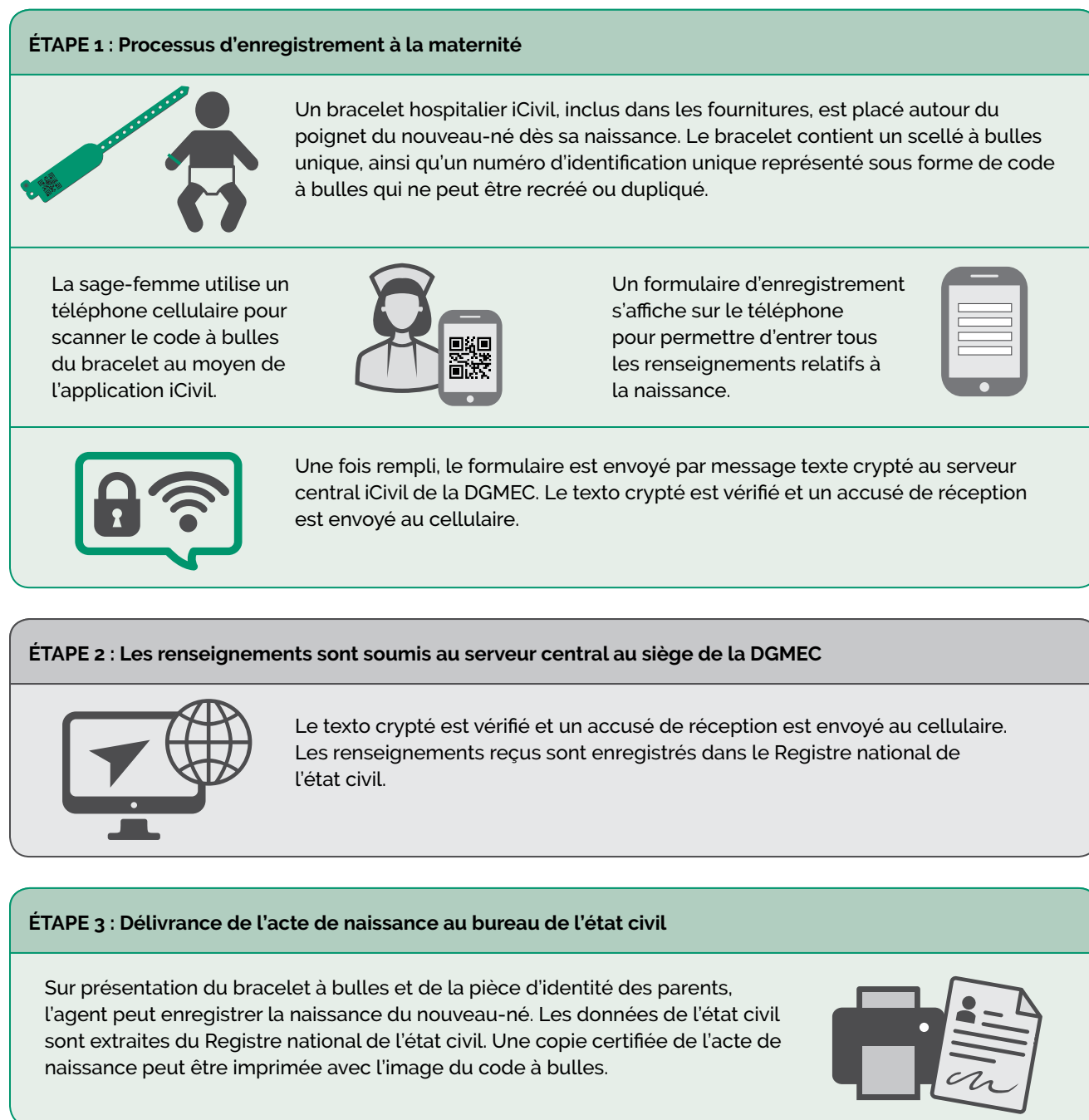
L'utilisation de l'ordinateur est décrite dans le tableau 3.

Des accords avec les opérateurs de réseaux mobiles et l'utilisation de technologies modernes ont vu le jour dans le secteur de la santé. La technologie mobile n'est pas utilisée pour l'enregistrement des événements démographiques.

Tableau 3 : Utilisation des ordinateurs pour enregistrer les faits d'état civil.

Centre	Est-ce que des ordinateurs sont utilisés pour l'enregistrement des faits d'état civil ?	Remarques
Bureaux d'enregistrement locaux dans tout le pays	Non	Avec iCivil, les centres secondaires d'état civil pourraient utiliser des ordinateurs pour la délivrance des copies intégrales d'actes de naissance et de décès.
Centres urbains	Oui	Les principaux centres d'état civil utilisent des ordinateurs pour délivrer les documents d'état civil. Ce nombre augmentera à mesure que l'initiative iCivil sera mise en œuvre.
Institutions de soins de santé	Non	Avec iCivil, les centres secondaires d'état civil pourraient utiliser des ordinateurs pour la délivrance des copies intégrales d'actes de naissance et de décès.

Figure 3 : Processus d'enregistrement et de certification.



Lien avec le système d'identification

Un système d'identification (ID) existant est lié à l'état civil, mais la délivrance des cartes nationales d'identité relève de l'Office national d'identification du ministère de la Sécurité. Pour obtenir une carte nationale d'identité, les demandeurs doivent présenter un acte de naissance, et le cas échéant, un acte de mariage pour les femmes mariées. Pour l'établissement d'un certificat de nationalité, le demandeur doit fournir également son acte de naissance et celui d'un de ses parents. L'inscription pour la carte d'identité nationale est obligatoire pour tous les Burkinabés âgés d'au moins 15 ans. La carte nationale d'identité burkinabé est valable 10 ans.¹⁸

Une loi sur la protection des données à caractère personnel est en place, mais il n'existe pas de numéro unique commun pour l'enregistrement de l'état civil et la gestion de l'identité.

Lien avec le secteur de la santé

Le secteur est bien impliqué dans la déclaration des naissances et des décès. Selon la Banque mondiale, le pourcentage d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié (pourcentage du total) au Burkina Faso était de 79,8 pour cent en 2015.

Initiatives d'amélioration et soutien externe

Plan d'amélioration et budget

Un plan stratégique national de cinq ans (2017–2021) a été créé pour améliorer le système ESEC. Une évaluation approfondie du système ESEC a également été réalisée.

Allocations budgétaires et besoins futurs

Le coût total estimé pour l'ensemble de la période est de 65,2 millions \$ US.

Pour l'exercice fiscal en cours 2020–2021, le Trésor public a alloué 17,74 millions \$ US au système d'état civil. Aucun montant précis n'est indiqué pour les partenaires de développement qui apportent un soutien en nature ou autre.

Activités identifiées comme hautement prioritaires

Certaines activités hautement prioritaires définies dans le plan national manquent de financement, notamment la modernisation et la sécurité des documents d'état civil (tableau 4).

Tableau 4 : Activités hautement prioritaires dans le plan national.

	Coût estimatif (US \$)	Allocation prévue du gouvernement (US \$)	Écarts budgétaires attendus (US \$)	Remarques
Modernisation et sécurité des documents d'état civil	40,9 millions \$ US	6,6 millions \$ US	34,3 millions \$ US	Le plan d'action couvre la période 2017 à 2021, où les activités ont été programmées annuellement avec des coûts.

Soutien des partenaires du développement

Un certain nombre d'organisations internationales, non gouvernementales et autres soutiennent l'amélioration du système d'état civil du Burkina Faso. Certains de ces organismes sont énumérés dans le tableau 5, avec leur mandat.

Tableau 5 : Organisations ayant apporté leur soutien à l'initiative d'amélioration des systèmes ESEC.

Organisation	Le mandat
Union européenne	Appui budgétaire à l'état burkinabé
UNICEF	Soutien technique et matériel
Fonds des Nations Unies pour la population	Soutien au déploiement du système iCivil
Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés	Soutien technique et matériel
Programme d'appui à la gestion publique et aux statistiques	Travailler en collaboration avec l'Office national des statistiques
EDUCO (coordinateur d'un consortium d'organisations non gouvernementales et d'organisations de la fonction publique)	Soutien technique et matériel
Save the Children	Soutien à l'enregistrement des naissances
Terre des Hommes	Soutien technique et financier à la production de statistiques sur la vie
Plan international	Soutien technique et matériel
Fondazione ACCRA	Soutien technique et matériel
Programme BRAVO	Soutien technique et matériel
Planète Enfants et Développement	Soutien technique et matériel
Children Believe	Soutien technique et matériel
Labo Citoyennetés	Soutien technique et institutionnel

Conclusion

Le Burkina Faso est dans la quatrième année d'un plan stratégique quinquennal. Le plan fixe des priorités claires pour élaborer un système ESEC qui fonctionne bien tout en définissant les nouveaux défis et possibilités. Certains défis majeurs sont :

- Instabilité politique;
- Budget insuffisant;
- Distance par rapport au centre d'enregistrement des faits d'état civil;
- Capacités et compétences nécessaires pour l'enregistrement, le suivi et l'évaluation;
- Compilation et dissémination des statistiques de l'état civil.

L'enregistrement des causes de décès et la production de statistiques de l'état civil sont des aspects critiques d'un système ESEC opérationnel qui font défaut au Burkina Faso. La DGMEC revitalise les mécanismes de coordination nationale et planifie l'expansion du système iCivil à l'échelle nationale.

Les domaines dans lesquels un soutien est nécessaire sont les suivants :

- Soutien financier pour le financement du plan d'action 2017–2021 de la stratégie nationale de l'état civil.
- Renforcement des capacités des gestionnaires pour une meilleure planification, surveillance et coordination du système national ESEC;
- Renforcement du cadre institutionnel par la dotation en personnel et l'équipement d'un siège dédié à la DGMEC pour une base nationale et un leadership éprouvé;
- Appui technique à l'élaboration de la loi spécifique sur l'état civil.



Ressources

Sites Web

Identification de l'état civil : oni.bf

Ministère de l'Administration territoriale et de la Décentralisation : matd.gov.bf/accueil

iCivil : icivil.bf/presentation_fr.php

Institut national de la statistique et de la démographie (INSD) : insd.bf

UNICEF – Burkina Faso :
data.unicef.org/country/bfa

Organisation mondiale de la Santé (OMS) – Burkina Faso : who.int/pays/bfa/en

Documents supplémentaires

APAI-CRVS. 2019. Modernisation du système d'enregistrement et de statistiques de l'état civil par l'innovation iCIVIL au Burkina Faso. Cinquième conférence des ministres africains chargés de l'enregistrement des faits d'état civil. Lusaka. uneca.org/sites/default/files/uploaded-documents/ACS/5COM-RCR/crvs-v-modernization_of_the_civil_registration_and_vital_statistics_system.pdf

Gouvernement du Burkina Faso. 2017. La Stratégie nationale de l'état civil (révisée) et le Plan d'action 2017–2021.

Institut national de la statistique et de la démographie (INSD). 2019. Annuaire statistique 2018. cns.bf/IMG/pdf/mcia_annuaire_statistique_2018.pdf

Groupe de la Banque mondiale. 2017. ID4D Country Diagnostic : Burkina Faso. Washington, D.C. documents.worldbank.org/curated/en/653431522763079651/ID4D-Country-Diagnostic-Burkina-Faso.pdf

Notes

- 1 Nations Unies. 2018. Demographic and Social Statistics. Demographic Yearbook – 2018. unstats.un.org/unsd/demographic-social/products/dyb/dyb_2018
- 2 Country Meters. 2020. Burkina Faso Population. countrymeters.info/en/Burkina_Faso
- 3 Nations Unies (CESAP). 2016. Par exhaustivité de l'enregistrement des naissances et des décès, on entend le nombre réel de naissances ou de décès enregistrés divisé par le nombre estimatif de naissances ou de décès dans un pays ou une région en particulier, à l'intérieur d'une période de temps spécifiée, habituellement une année.
- 4 UNICEF. 2020. Child Protection. UNICEF Data: Monitoring the situation of children and women, 2010. data.unicef.org/country/bfa
- 5 Trading Economics. 2020. Burkina Faso – Physicians. tradingeconomics.com/burkina-faso/physicians-per-1-000-people-wb-data.html
- 6 Banque mondiale. 2019. Rapports d'UNICEF, base de données conjointe d'UNICEF et de l'OMS sur la présence de personnel qualifié à l'accouchement.
- 7 UNICEF. 2016. Cross-sector Indicators : Percentage of surviving infants who received the first dose of DPT-containing vaccine. data.unicef.org/resources/data_explorer/unicef_f/?ag=UNICEF&df=GLOBAL_DATAFLOW&ver=1.0&dq=IM_DTP1..&startPeriod=2015&endPeriod=2020
- 8 Banque mondiale. 2020. DataBank : Indicateurs du développement dans le monde – Burkina Faso. databank.worldbank.org/reports.aspx?source=2&country=BFA
- 9 Banque mondiale. 2018. Taux de fertilité chez les adolescents (nombre de naissance par 1 000 femmes âgées de 15 à 19 ans). donnees.banquemondiale.org/indicateur/SP.ADO.TFRT
- 10 Banque mondiale. 2019. Rapports d'UNICEF, base de données conjointe d'UNICEF et de l'OMS sur la présence de personnel qualifié à l'accouchement.
- 11 Groupe interinstitutions des Nations Unies pour l'estimation de la mortalité infantile. 2018. Under-5 Mortality Rate, Infant Mortality Rate, Neonatal et Mortality Rate [base de données]. childmortality.org
- 12 Organisation mondiale de la Santé (OMS). 2016. World Health Statistics 2016: Monitoring health for the SDGs. who.int/gho/publications/world_health_statistics/2016/en
- 13 Trading Economics 2020. Burkina Faso – Births Attended by Skilled Health Staff (% of total). tradingeconomics.com/burkina-faso/births-attended-by-skilled-health-staff-percent-of-total-wb-data.html
- 14 Convertisseur de devises XE. 2019. xe.com/currencyconverter/convert/?Amount=300&From=XOF&To=USD
- 15 Groupe interinstitutions des Nations Unies pour l'estimation de la mortalité infantile. 2018. Under-5 Mortality Rate, Infant Mortality Rate, Neonatal et Mortality Rate [base de données]. childmortality.org
- 16 Institute for Health Metrics and Evaluation (IHME). 2017. Groupe interinstitutions des Nations Unies pour l'estimation de la mortalité infantile. healthdata.org/burkina-faso
- 17 Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique. 2019. Modernization of the civil registration and vital statistics system through iCIVIL innovation in Burkina Faso. uneca.org/sites/default/files/uploaded-documents/ACS/5COM-RCR/crvs-v-modernization_of_the_civil_registration_and_vital_statistics_system.pdf
- 18 Banque mondiale. 2017. The state of identification systems in Africa – country briefs.



LE CENTRE D'EXCELLENCE
sur les systèmes ESEC

CENTRE OF EXCELLENCE
for CRVS Systems

www.systemesESEC.ca



Affaires mondiales
Canada

Global Affairs
Canada



IDRC • CRDI

International Development Research Centre
Centre de recherches pour le développement international

Nous Soutenons le



**MÉCANISME DE
FINANCEMENT
MONDIAL**

Canada